

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD & MOSELLE

Avis de mise à disposition

du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prény (PLU)

La Communauté de Communes Mad & Moselle a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnaville en application des articles 153-41 et 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme.

La modification simplifiée porte sur l'évolution de l'article 6 de la zone agricole du PLU de Prény pour permettre l'implantation de l'éolienne à l'emplacement de l'étude.

Conformément à la **délibération DE-2022-244 du 15 décembre 2022**, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en Mairie de PRENY - sise Route de Thiaucourt - et au siège de la COMMUNAUTE DE COMMUNES Mad et Moselle - sis au 2bis rue Henri Poulet 54470 Thiaucourt - pendant une période d'un mois, du **02 Janvier 2023 au 02 Février 2023** aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- ***pour la mairie de Prény : Lundi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 / Samedi de 10h00 à 12h00***
- ***pour la Communauté de Communes : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00***

Une version numérique du projet sera également consultable : sur un poste informatique dans les locaux de la Communauté de Communes Mad & Moselle, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse numérique suivante : www.cc-madetmoselle.fr